Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260423-0217042026-DE

BRÉLIDY
Entre Joudy et Théoulas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : 0

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Armelle FUSTEC

Délibération n° 2_17/04/2026 – vote du Compte financier unique 2025 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu le Compte financier Unique 2025 du budget de la commune
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal**, à l'unanimité,** Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique, pour le budget 2025 de la commune

ARRETE le CFU 2025 du budget communal 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260423-0217042026-DE

	DEPENSES enregistrées en 2025	RECETTES enregistrées en 2025
Fonctionnement	139 449.39	251 848.88
Investissement	147 109.16	339 524.29

VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Armelle FUSTEC